

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 10 juillet 2012, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'interdiction de faire la distribution à chaque adresse civique des dépliants publicitaires distribués de porte en porte par les entreprises commerciales.
 - Félicitations adressées aux membres du conseil pour les travaux accomplis dans la municipalité depuis les dernières années.
-

2012-07-343 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 10 juillet 2012.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juillet 2012, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2012**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Autorisation de signatures et de communications avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la gestion du Programme Rénovation Québec

5.2 Contrat de mise en œuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec avec l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers

5.3 Vente d'une partie du lot 4 516 499 situé dans le parc industriel et portuaire Perron

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 Abolition d'un poste de commis à la perception au Service des finances et de l'informatique

6.2 Acceptation de la démission de madame Johanne Melançon au poste de commis à temps partiel à la Bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire

6.3 Acceptation de la retraite de monsieur Michel Tremblay au poste de commis à la perception au Service des finances et de l'informatique

6.4 Acceptation de la retraite de monsieur Réjean Landry au Service de l'environnement et des travaux publics

6.5 Création d'un poste de commis à la facturation et à la perception au Service des finances et de l'informatique

6.6 Lettre d'entente 2012-01 avec l'employé 07536 et le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

6.7 Lettre d'entente 2012-02 avec l'employé 14280 et le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

6.8 Lettre d'entente 2012-02 et l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'horaire de travail des chefs aux opérations et aux capitaines du Service de sécurité incendie

6.9 Nomination au poste d'agent au développement à la Direction générale

6.10 Ratification d'embauche et de départ du personnel pour le mois de juin 2012

7. SERVICE DU GREFFE

7.1 Avenant numéro 6 à l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville avec la Société Eka Chimie Canada inc.

7.2 Modification de la résolution 2011-03-117 relative à la vente d'une partie du lot 3 246 583 sis rue Hébert à Sa Majesté la Reine du chef du Canada

7.3 Nomination d'un maire suppléant

7.4 Renonciation aux droits de la Ville dans l'acquisition de lots situés dans le secteur de l'île Dondaine de la Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield

8. SERVICE DU CONTENTIEUX

8.1 Acquisition d'une parcelle du lot 4 516 137, de gré à gré ou par expropriation, sis au 225, rue Hébert

9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

9.1 Affectation des surplus budgétaires 2011

9.2 Affectation du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques 2011

9.3 Amendement à la convention concernant la construction, la rénovation et le financement de terrains sportifs naturels sur la propriété de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

9.4 Approbation d'honoraires professionnels additionnels dans le cadre du mandat pour la refonte du site Internet de la municipalité

9.5 Approbation de la liste de comptes numéro 165 totalisant la somme de 4 962 449,42 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 44

9.6 Dépôt des états financiers 2011

9.7 Dépôt des indicateurs de gestion 2011

9.8 Dépôt du rapport budgétaire au 3 juillet 2012

10. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

10.1 Addenda au protocole d'entente avec le Musée de société des Deux-Rives relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine

- 10.2 Autorisations diverses pour la tenue d'une exposition de voitures antiques
 - 10.3 Modification de la résolution 2012-03-130 relative à des autorisations diverses et au protocole d'entente avec Phatride Car Show pour la tenue d'une exposition de voitures modifiées
 - 10.4 Nomination de représentants pour siéger au comité de mobilisation intersectoriel de la politique familiale
- 11. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
- 11.1 Approbation de travaux additionnels cadre des travaux de construction des infrastructures municipales à l'Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield
 - 11.2 Demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité pour le projet de rénovation des infrastructures des rues Victoria, Victoria est, Hébert et Alphonse-Desjardins
- 12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
- 12.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 17, rue du Marché afin d'autoriser la réfection du mur de façade du bâtiment principal et réponse à cette demande
 - 12.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 177, rue des Vagues afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal et de son entrée de cave et réponse à cette demande
 - 12.3 Réponse à la demande pour peindre une fresque sur les murs arrière et latéral d'une partie du hangar situé à l'arrière du 157, rue Cousineau en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 13. APPELS D'OFFRES**
- 13.1 Appel d'offres 2012-07 : installation de panneaux d'identification des parcs
 - 13.2 Appel d'offres 2012-10 : services professionnels d'ingénierie - réhabilitation et modernisation de la station d'épuration des eaux usées la Seigneurie
 - 13.3 Appel d'offres 2012-18 : réparation du générateur d'ozone numéro 1 et entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration
 - 13.4 Appel d'offres 2012-19 : services d'arboriculture municipale
 - 13.5 Appel d'offres 2012-20 : fourniture et livraison d'équipements informatiques
 - 13.6 Appel d'offres 2012-22 : fourniture de matériaux d'aqueduc
 - 13.7 Appel d'offres 2012-24 : fourniture de matériaux d'égout
- 14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
- 14.1 Invitation à soumissionner 2012-ENV-17 : fourniture et livraison de bacs de récupération
- 15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 15.1 Avis de motion pour un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement
 - 15.2 Avis de motion pour un règlement sur la mise en œuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2012- 2014)
 - 15.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 209-01 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
 - 15.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 216-01 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)
 - 15.5 Dispense de lecture et adoption du Règlement 218-03 modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450)
- 16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 16.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2012-2014)
 - 16.2 Lecture et adoption du Règlement 238 décrétant des travaux d'aménagement d'un réseau cyclable et de foresterie urbaine, phase I ainsi qu'un emprunt de 1 950 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux

16.3 Lecture et adoption du Règlement 239 décrétant divers travaux de rénovation au parc Delpha-Sauvé ainsi qu'un emprunt de 8 215 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2012-07-344 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2012

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juin 2012 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2012 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 5 juillet 2012;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juin 2012 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2012, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2012-07-345 AUTORISATION DE SIGNATURES ET DE COMMUNICATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA GESTION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser certains fonctionnaires municipaux à signer les documents afférents au Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et à échanger certains renseignements avec la Société d'habitation du Québec et l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confirme à la Société d'habitation du Québec que les fonctionnaires municipaux mentionnés ci-après sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents afférents de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la municipalité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente, à savoir :

- M. Pierre Chevrier, directeur général;
- M. Michel Joly, directeur des relations avec le milieu;
- Mme Marie-Claude Côté, conseillère au développement;
- M. Mario Besner, directeur au développement;

QUE la Ville autorise l'échange de renseignements entre la Société d'habitation du Québec, les personnes désignées précédemment, son vérificateur et son mandataire pour la mise en œuvre dudit programme, l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ).

ADOPTÉ

2012-07-346 CONTRAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE IX DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC AVEC L'ORGANISME POUR UN RÉSEAU ACTIF DANS NOS QUARTIERS

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de mise en œuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec (2012-2014) à intervenir entre l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature dudit contrat de mise en œuvre;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie un contrat de mise en œuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la municipalité à l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), selon les conditions mentionnées audit contrat à compter de sa signature et se terminant le 31 décembre 2013 et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre dudit Programme;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité ainsi que tout acte pertinent à la présente avec la Société d'habitation du Québec, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-07-347 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 516 499 SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE

VU la demande d'acquisition d'un terrain provenant d'une partie du lot 4 516 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron, formulée par l'entreprise Nemaska Lithium;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser la vente dudit terrain;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à l'entreprise Nemaska Lithium un terrain provenant d'une partie de lot 4 516 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron, d'une superficie approximative de 92 900 mètres carrés, pour la somme d'environ 270 750 \$, taxes en sus, le cas échéant, et que l'acquéreur

s'engage à réaliser son projet d'une valeur supérieure à 50 000 000 \$ dans un délai de 36 mois suivant la signature de l'acte de vente, à signer une promesse d'achat et à déposer un montant représentant 10 % du prix offert à titre de dépôt et la différence lors de la signature de l'acte de vente, le tout conditionnel à ce que les zones humides aient été compensées par la Ville;

QUE le conseil municipal mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Legault-Trudeau pour réaliser les opérations cadastrales et les descriptions techniques, si nécessaire;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE le montant de la vente soit déposé dans le fonds industriel de la municipalité;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat éventuelle ainsi que tout acte relatif à la présente, incluant les quittances de créance et les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, et soulignant les obligations inscrites dans ladite promesse d'achat, à intervenir devant Me Gilles Marois, notaire, ainsi que toutes les clauses standards incluant les critères de construction écologique applicables à cette zone, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-07-348 ABOLITION D'UN POSTE DE COMMIS À LA PERCEPTION AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le directeur du Service des finances et de l'informatique;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service des finances et de l'informatique de procéder à l'abolition d'un poste de commis à la perception au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition d'un poste de commis à la perception au Service des finances et de l'informatique, poste présentement vacant et faisant partie de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2012-07-349 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME JOHANNE MELANÇON AU POSTE DE COMMIS À TEMPS PARTIEL À LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPIER AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la lettre de démission formulée par M^{me} Johanne Melançon, commis à temps partiel à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M^{me} Johanne Melançon au poste de commis à temps partiel à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire, celle-ci étant applicable depuis le 30 juin 2012;

QUE le conseil municipal remercie M^{me} Melançon pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2012-07-350 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR MICHEL TREMBLAY AU POSTE DE COMMIS À LA PERCEPTION AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

VU la lettre formulée par M. Michel Tremblay avisant la municipalité de sa retraite au poste de commis à la perception au Service des finances et de l'informatique;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Michel Tremblay au poste de commis à la perception au Service des finances et de l'informatique, celle-ci devenant applicable à compter du 1^{er} septembre 2012;

QUE le conseil municipal remercie M. Tremblay pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2012-07-351 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR RÉJEAN LANDRY AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M. Réjean Landry avisant la municipalité de sa retraite au poste d'opérateur «B» au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Réjean Landry au poste d'opérateur «B» au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci devenant applicable à compter du 1^{er} août 2012;

QUE le conseil municipal remercie M. Landry pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2012-07-352 CRÉATION D'UN POSTE DE COMMIS À LA FACTURATION ET À LA PERCEPTION AU SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par le directeur du Service des finances et de l'informatique;

VU la recommandation du Service des ressources humaines et du Service des finances et de l'informatique de procéder à la création d'un poste de commis à la facturation/perception au Service des finances et de l'informatique, à la suite de l'abolition d'un poste de commis à la perception;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de commis à la facturation/perception au Service des finances et de l'informatique, selon les conditions prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2012-07-353 LETTRE D'ENTENTE 2012-01 AVEC L'EMPLOYÉ 07536 ET LE SYNDICAT NATIONAL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU le dépôt devant ce conseil de la lettre d'entente 2012-01 à intervenir entre l'employé 07536, le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à une réaffectation de poste;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2012-01 à intervenir entre l'employé 07536, le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à une réaffectation de poste.

ADOPTÉ

2012-07-354 LETTRE D'ENTENTE 2012-02 AVEC L'EMPLOYÉ 14280 ET LE SYNDICAT NATIONAL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU le dépôt devant ce conseil de la lettre d'entente 2012-02 à intervenir entre l'employé 14280, le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à une prolongation de la période de probation;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente 2012-02 à intervenir entre l'employé 14280, le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à une prolongation de la période de probation.

ADOPTÉ

2012-07-355 LETTRE D'ENTENTE 2012-02 ET L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIVE À L'HORAIRE DE TRAVAIL DES CHEFS AUX OPÉRATIONS ET DES CAPITAINES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU le dépôt devant ce conseil de la lettre d'entente 2012-02 à intervenir entre l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'horaire de travail des chefs aux opérations et des capitaines du Service de sécurité incendie;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'horaire de travail des chefs aux opérations et des capitaines du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉ

2012-07-356 NOMINATION AU POSTE D'AGENT AU DÉVELOPPEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination au poste d'agent au développement à la Direction générale;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Kevin Memon au poste d'agent au développement à la Direction générale;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Memon à ce poste soit prévue à compter du 11 juillet 2012;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Memon soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2012-07-357 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUIN 2012

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juin 2012;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport daté du 5 juillet 2012 relatif à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de juin 2012.

ADOPTÉ

2012-07-358 AVENANT NUMÉRO 6 À L'ENTENTE INDUSTRIELLE RELATIVE À L'UTILISATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE AVEC LA SOCIÉTÉ EKA CHIMIE CANADA INC.

VU le dépôt devant ce conseil d'un avenant à l'entente à intervenir avec la Société Eka Chimie Canada inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'avenant numéro 6 de l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées intervenue avec la Société Eka Chimie Canada inc.

ADOPTÉ

2012-07-359 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2011-03-117 RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 246 583 SIS RUE HÉBERT À SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA

VU la résolution 2011-03-117 par laquelle la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convient de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada pour l'acquisition du lot 3 246 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue Hébert;

VU la demande de modification formulée par Me Gilles Marois, notaire, pour et au nom de l'acquéreur;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier relative à la vente dudit lot à Sa Majesté la Reine du chef du Canada;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2011-03-117 relative à la vente du lot 3 246 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue Hébert, à Sa Majesté la Reine du chef du Canada afin de modifier les mots « du lot 3 246 583 » par les mots « des lots 4 826 413 et 4 826 414 »;

QUE le dernier alinéa de la résolution 2011-03-117 soit modifié en ajoutant après le mot « municipalité » les mots suivants « la promesse d'achat et ».

ADOPTÉ

2012-07-360 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désigne M. le conseiller Jacques Smith pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1er août au 31 octobre 2012;

QUE M. Smith soit désigné pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

QUE M. Smith soit désigné comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste;

QUE les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, soient assumés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

2012-07-361 RENONCIATION AUX DROITS DE LA VILLE DANS L'ACQUISITION DE LOTS SITUÉS DANS LE SECTEUR DE L'ÎLE DONDAINE DE LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE VALLEYFIELD

VU la résolution 2010-04-161 par laquelle la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convient d'acquérir des lots situés dans le secteur de l'île Dondaine de la Corporation catholique romaine de Valleyfield, laquelle résolution fut rescindée par la résolution 2012-09-437 à la séance ordinaire du 20 septembre 2011;

VU la demande de modification formulée par Me Gilles Marois, notaire, pour et au nom de l'acquéreur;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier relative à la renonciation des droits de la Ville relatif à l'acquisition desdits lots de la Corporation catholique romaine de Valleyfield;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield renonce de tous ses droits dans l'offre d'achat signée avec la Corporation catholique romaine de Valleyfield le 8 février 2011 et abandonne tous ses droits en faveur de l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc. (Camp Dom Bosco);

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-07-362 ACQUISITION D'UNE PARCELLE DU LOT 4 516 137, DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION, SIS AU 225, RUE HÉBERT

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Victoria stipulés dans le Règlement d'emprunt 226, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain de l'immeuble sis au 225, rue Hébert, étant le lot 4 516 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

ATTENDU QUE ce lot est la propriété de Madame Julie Gratton et de Monsieur Luc Lafrance;

VU le dépôt devant ce conseil d'un projet d'acte de cession préparé par le directeur du Service du contentieux;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser l'acquisition de cette parcelle de lot;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'acquérir de Madame Julie Gratton et de Monsieur Luc Lafrance une parcelle du lot 4 516 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé au 225, rue Hébert, d'une superficie de 344 mètres carrés, pour la somme de 14 813 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE les frais d'acquisition de cette parcelle de lot soient assumés à même le Règlement 226 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Victoria et diverses rues et d'aménagement des berges de l'Ancien canal de Beauharnois ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux;

QUE, à défaut d'entente entre les parties, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield acquière par voie d'expropriation aux fins municipales l'immeuble désigné comme étant une partie du lot 4 516 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, décrite au plan portant le numéro 12-043-2 préparé par le Service de l'ingénierie, en date d'avril 2012, d'une superficie d'environ 344 mètres carrés, et ce, sans préjudice aux droits de la municipalité;

QUE la firme d'avocats Rancourt Legault & St-Onge soit mandatée comme procureur;

QUE la firme Trudel, Gagnon, Dubois et associés inc. soit désignée pour agir comme expert, le cas échéant;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition pertinent et tout document relatif à la présente, incluant les quittances de créance et les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant Me Marc-André Philie, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-07-363 AFFECTATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES 2011

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2011 démontrent un surplus de 560 738 \$ pour les activités de fonctionnement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a été affectée à des dépenses déjà engagées par la municipalité en 2011 et qui seront complétées en 2012 pour la somme de 834 504 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a été affectée à une réserve à des fins de rénovations portuaires 2012 pour une somme de 474 265 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus a déjà été affecté à des fins de rénovations d'infrastructures (fonds bleu) pour une somme de 100 000 \$;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relative à l'affectation de surplus des activités de fonctionnement et de surplus affecté au 31 décembre 2011;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte une somme de 1 141 003 \$ pour les activités de fonctionnement mentionnées ci-après à même le surplus des activités de fonctionnement au 31 décembre 2011 :

- affectation des dépenses engagées en 2011 et réalisées en 2012	834 504 \$
- affectation aux rénovations portuaires	306 499 \$

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte une somme de 367 766 \$ au surplus pour les activités mentionnées ci-après à même le surplus affecté au 31 décembre 2011 :

- affectation à des fins de rénovations d'infrastructures (fonds bleu)	100 000 \$
- affectation à des fins de logement social	100 000 \$
- affectation à des fins de réserve (fonds de roulement) pour le Port	167 766 \$

tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le directeur du Service des finances et de l'informatique.

ADOPTÉ

2012-07-364

AFFECTATION DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES 2011

VU la résolution 2011-09-465 relative à l'appel d'offres 2011-23 : resurfaçage de diverses rues pour l'année 2011 adoptée à la séance ordinaire du 20 septembre 2011 affectant une somme de 95 068,79 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour financer le coût desdits travaux;

ATTENDU QUE la dépense réelle du contrat octroyé par cette résolution représente un montant de 463 018,95 \$;

ATTENDU la demande du vérificateur de la Ville, à l'effet de combler la dépense totale du contrat par une affectation du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

VU la recommandation du trésorier relative à l'affectation de surplus du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise une affectation 367 950,16 \$ provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de l'année 2011 pour combler la différence entre l'autorisation déjà émise dans la résolution 2011-09-465 et la dépense réelle de l'exécution dudit contrat.

ADOPTÉ

2012-07-365

AMENDEMENT À LA CONVENTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ET LE FINANCEMENT DE TERRAINS SPORTIFS NATURELS SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

VU les discussions intervenues entre le Service des finances de la Commission scolaire de la Vallée-de-Tisserands et le Service des finances de la Ville, il y a lieu de modifier les articles 2 et 3 de la convention régissant les engagements et responsabilités de la Ville et de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSVT) dans la construction et le financement des travaux de rénovation et de construction des surfaces sportives naturelles des écoles de la Baie-Saint-François et Edgar-Hébert;

ATTENDU QUE l'article 2 dudit protocole portant sur les coûts du projet a été ajusté en fonction des coûts réels;

ATTENDU QUE l'article 3 portant sur le taux d'intérêt n'a pas été précisé dans ladite convention convenue entre les parties;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir dans le nouveau protocole, ce taux, au taux préférentiel de la marge de crédit de la CSVT, au 30 juin de chaque année;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique de confirmer la contribution annuelle de la dette de la Ville à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'amendement des articles 2 et 3 de la convention concernant la construction et le financement des travaux de rénovation et de construction des surfaces sportives naturelles école De la Baie-Saint-François et de l'école secondaire Edgar-Hébert;

QUE le conseil confirme la contribution annuelle de la Ville au service de la dette de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, le tout pour une période de dix (10) ans;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'amendement relative à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2012-07-366 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU MANDAT POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

VU la résolution 2011-02-039 octroyant un mandat à une firme de consultants pour la refonte du site Internet de la municipalité adoptée à la séance ordinaire du 15 février 2011;

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels dans le cadre du mandat octroyé pour la refonte du site Internet de la municipalité à la firme CLINFO.com;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les honoraires professionnels additionnels dans le cadre du mandat octroyé pour la refonte du site Internet de la municipalité à la firme CLINFO.com, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique, pour la somme totale de 5 973,14 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2012-07-367 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 165 TOTALISANT LA SOMME DE 4 962 449,42 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 44

La liste des comptes numéro 165 et la liste des chèques annulés numéro 44 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

2012-07-369

AUTORISATIONS DIVERSES POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES

ATTENDU QUE l'organisme Club de corvettes désire tenir une exposition de voitures antiques au parc Delpha-Sauvé, le 9 septembre 2012;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield fournit aux amateurs et collectionneurs de la région une occasion de promouvoir leur loisir et constitue une attraction ayant des retombées touristiques et économiques;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Club des corvettes à tenir une exposition de voitures antiques, le 9 septembre 2012, dans le stationnement du parc Delpha-Sauvé et à l'intérieur du parc Delpha-Sauvé, selon les conditions mentionnées dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE la Ville autorise la fermeture et l'utilisation du stationnement du parc Delpha-Sauvé pour la tenue de l'activité, le 9 septembre 2012, entre 7 h et 18 h 30, afin de placer les différents véhicules antiques sur le site du parc;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de bière sur le site de l'activité, le 9 septembre 2012, entre 7 h et 18 h 30, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que les promoteurs de l'activité s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE la Ville exige à l'organisme de fournir une assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 millions de dollars pour la tenue de cette activité et que le nom de la Ville soit ajouté comme assuré additionnel;

QUE le Service récréatif et communautaire offre le soutien technique nécessaire à la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

2012-07-370

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-03-130 RELATIVE À DES AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC PHATRIDE CAR SHOW POUR LA TENUE D'UNE EXPOSITION DE VOITURES MODIFIÉES

VU la résolution 2012-03-130 adoptée à la séance ordinaire du 20 mars 2012 relative à des autorisations diverses et protocole d'entente autorisant la tenue de l'activité avec Phatride Car Show;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser Phatride Car Show de modifier la journée de tenue de l'exposition de voitures modifiées;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2012-03-130 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 20 mars 2012 relative à des autorisations diverses et protocole d'entente avec Phatride Car Show afin de modifier la date de la tenue de l'activité qui se tiendra le 29 septembre 2012 (remis au 30 septembre en cas de pluie) en lieu et place du 25 août 2012 tel que prévu à la résolution du 20 mars 2012;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente modifiée tel que déposé devant ce conseil.

ADOPTÉ

2012-07-371 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS POUR SIÉGER AU COMITÉ DE MOBILISATION INTERSECTORIEL DE LA POLITIQUE FAMILIALE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la nomination des représentants afin de siéger au comité de mobilisation intersectoriel de la politique familiale;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les représentants mentionnés ci-après afin de siéger au comité de mobilisation intersectoriel de la politique familiale :

Les membres du comité de mobilisation intersectoriel suivants:

- Jacques Smith, conseiller municipal et responsable des questions familiales, Ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- Louise Sauvé, conseillère municipale, Ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire, Ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- Marc-André Messier, chargé de projet, Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA), Ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- Mélanie Boucher, pharmacienne et représentante famille, Centre de santé et de service sociaux (CSSS) du Suroît;
- Nathalie Archambault, organisatrice communautaire, CSSS du Suroît;
- Lucie Riendeau, éducatrice spécialisée petite enfance, CSSS du Suroît;
- Marie-Eve Groulx Laroche, Comité d'Action Local (CAL) petite enfance Beauharnois-Salaberry;
- Chantal Geneau, Corporation de développement communautaire (CDC) Beauharnois-Salaberry, représentante de la Table en périnatalité;
- Brigitte Asselin, Vie en forme;
- Carole Girouard, Entraide monoparentales et familles recomposées du suroît (EMFRS), représentante de la Table jeunesse;
- Micheline Major, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), représentante de la Table aînés;
- Julie Bergevin, Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ);
- Jacynthe Dubien, Centre D'Main de femmes;
- René Goulet, représentant aîné;
- Gaston Morand, représentant aîné;

Les partenaires observateurs et substituts suivants :

- Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield;
- Pierre Chevrier, directeur général de Salaberry-de-Valleyfield;
- André Viau, accompagnateur du Carrefour action municipale et famille;
- Claire Melançon, Centre d'action bénévole, substitut à la Table aînés;
- Claire Malette, Centre scolaire communautaire, Institut Gault, substitut Table Jeunesse;
- Jacynthe Audette, Centre de la Petite Enfance (CPE) Cadet-Rousselle, substitut Table périnatalité;
- Rémi Pelletier, agent de soutien au développement social et persévérance scolaire.

ADOPTÉ

2012-07-372 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES À L'ÉCOPARC INDUSTRIEL DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé à l'entrepreneur Excavation Loiselle & Frères inc. pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures municipales du parc industriel 30-530;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2011-32 octroyé à l'entrepreneur Excavation Loiselle & Frères inc. pour des travaux de construction d'infrastructures municipales du parc industriel 30-530, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme de 209 081,33 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2012-07-373 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES VICTORIA, VICTORIA EST, HÉBERT ET ALPHONSE-DESJARDINS

VU la recommandation du le directeur du Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet de rénovation des infrastructures des rues Victoria, Victoria est, Hébert et Alphonse-Desjardins;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du Programme d'infrastructures

2012-07-375

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 177, RUE DES VAGUES AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL ET DE SON ENTRÉE DE CAVE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Karine Laître a formulé, pour et au nom de la succession Ghislaine Sauvé, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 245 199 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal et de son entrée de cave avec une marge latérale de 0,50 mètre; sis au 177, rue des Vagues;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2012-0054 pour le lot 3 245 199 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 177, rue des Vagues, demande formulée par M^{me} Karine Laître, pour et au nom de la succession Ghislaine Sauvé, afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal et de son entrée de cave avec une marge latérale de 0,50 mètre, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 1 mètre dans la zone H-110;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2012-07-376

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR PEINDRE UNE FRESQUE SUR LES MURS ARRIÈRE ET LATÉRAL D'UNE PARTIE DU HANGAR SITUÉ À L'ARRIÈRE DU 157, RUE COUSINEAU EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis à l'arrière du 157, rue Cousineau est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Andrée Bourdeau, agente à la vie de quartier, pour et au nom de l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ) , pour peindre une fresque sur les murs arrière et latéral d'une partie du hangar situé à l'arrière du 157, rue Cousineau;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2011-0053 formulée pour le bâtiment situé à l'arrière du 157, rue Cousineau, lot 3 247 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Andrée Bourdeau, agente à la vie de quartier, pour et au nom de l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ), demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour peindre une fresque sur la surface métallique du mur latéral droit du hangar face à la rue Danis et sur une partie face à la ruelle du Cardage, et ce, à la condition que la fresque soit entretenue afin qu'elle conserve son intégrité au fil des ans.

ADOPTÉ

2012-07-377 APPEL D'OFFRES 2012-07 : INSTALLATION DE PANNEAUX D'IDENTIFICATION DES PARCS

À la suite de l'appel d'offres 2012-07 relatif à l'installation de panneaux d'identification des parcs, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Enseignes Dominion division Dominion Neon inc.	210 218,19 \$
Signalisation Saic inc.	258 693,75 \$
Enseignes Pefection inc.	276 072,22 \$
Enseignes Ste-Marie/Flash Néon inc.	284 561,98 \$
Signalisation Kalitec inc.	301 234,50 \$
Enseignes Barbo inc.	389 621,53 \$
Installation Jeux-Tec inc.	395 514,34 \$

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Enseignes Dominion division Dominion Neon inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Enseignes Dominion division Dominion Neon inc. un contrat pour l'installation de panneaux d'identification des parcs, pour la somme 210 218,19 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-07.

ADOPTÉ

2012-07-378 APPEL D'OFFRES 2012-10 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - RÉHABILITATION ET MODERNISATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES LA SEIGNEURIE

À la suite de l'appel d'offres 2012-10 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réhabilitation et de modernisation de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Le Consortium Axor/SM	828 820,28 \$
-----------------------	---------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Le Consortium Axor/SM;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Le Consortium Axor/SM, un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réhabilitation et de modernisation de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie, pour la somme de 828 820,28 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-10.

ADOPTÉ

2012-07-379 APPEL D'OFFRES 2012-18 : RÉPARATION DU GÉNÉRATEUR D'OZONE NUMÉRO 1 ET ENTRETIEN GÉNÉRAL DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'OZONE À L'USINE DE FILTRATION

À la suite de l'appel d'offres 2012-18 relatif à la réparation du générateur d'ozone numéro 1 et l'entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Solution d'eau Xylème une division de société Xylème Canada 51 615,68 \$

VU la recommandation du superviseur traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Solution d'eau Xylème une division de société Xylème Canada;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Solution d'eau Xylème une division de société Xylème Canada, un contrat pour la réparation du générateur d'ozone numéro 1 et l'entretien général du système de production d'ozone à l'usine de filtration, pour la somme de 51 615,68 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-18.

ADOPTÉ

2012-07-380 APPEL D'OFFRES 2012-19 : SERVICES D'ARBORICULTURE MUNICIPALE

À la suite de l'appel d'offres 2012-19 relatif à des services d'arboriculture municipale, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Arbo-Design Inc. 42 362,26 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Arbo-Design Inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Arbo-Design Inc., un contrat pour des services d'arboriculture municipale, pour la somme de 42 362,26 \$, taxes comprises, pour une période de 10 mois, à compter de la mi-juillet 2012, jusqu'à la mi-mai 2013, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-19;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 2 000 \$ du poste budgétaire 13-612-01-459 au poste budgétaire 13-321-01-520.

ADOPTÉ

2012-07-381 APPEL D'OFFRES 2012-20 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

À la suite de l'appel d'offres 2012-20 relatif à la fourniture et la livraison d'équipements informatiques, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Solutions Informatiques Inso (non conforme)	162 800,05 \$
Informatique Procontact inc.	163 979,07 \$
Bell Canada (non conforme)	165 841,54 \$

VU la recommandation du directeur au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Informatique Procontact inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Informatique Procontact inc., un contrat pour la fourniture et la livraison d'équipements informatiques, pour la somme de 163 979,07 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-20;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 120 700 \$ du poste budgétaire 23-142-01-722 et de 63 000 \$ du poste 23-142-01-724 au poste budgétaire 23-141-01-721.

ADOPTÉ

2012-07-382 APPEL D'OFFRES 2012-22 : FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC

À la suite de l'appel d'offres 2012-22 relatif à la fourniture de matériaux d'aqueduc, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Distribution Brunet Inc.	176 283,45 \$
--------------------------	---------------

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Distribution Brunet inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Distribution Brunet Inc., un contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc, pour la somme de 176 283,45 \$, taxes comprises, pour une période de 12 mois, se terminant le 30 juin 2013, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-22.

ADOPTÉ

2012-07-383 APPEL D'OFFRES 2012-24 : FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'ÉGOUT

À la suite de l'appel d'offres 2012-24 relatif à la fourniture de matériaux d'égout, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

St-Germain égouts et aqueducs inc.	38 354,51 \$
------------------------------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie St-Germain égouts et aqueducs inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie St-Germain égouts et aqueducs inc. un contrat pour la fourniture de matériaux d'égout, pour la somme de 38 354,51 \$, taxes comprises, pour une période de 12 mois, se terminant le 30 juin 2013, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-24.

ADOPTÉ

2012-07-384 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ENV-17 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS DE RÉCUPÉRATION

Modifiée par
procès-verbal
de correction
déposé à la
séance du 21
août 2012

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-17 relative à la fourniture et la livraison de bacs de récupération, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Loubac inc.	66 225,60 \$
O-Max	94 818,73 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Loubac inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Loubac inc. un contrat pour la fourniture et la livraison de bac de récupération, pour la somme de 66 225,60 \$, taxes comprises, pour une période de 24 mois, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-17.

ADOPTÉ

A-2012-07-019 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.

A-2012-07-020 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE IX DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2012- 2014)

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la mise en œuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2012- 2014).

2012-07-385 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 209-01 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

ADOPTÉ

2012-07-386 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 216-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT - (RMH-330)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 216-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 216-01 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330).

ADOPTÉ

2012-07-387 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 218-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218 PORTANT SUR LES NUISANCES - (RMH-450)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 218-03 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 218-03 modifiant le Règlement 218 portant sur les nuisances - (RMH-450).

ADOPTÉ

A-2012-07-021 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE IX DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (2012-2014)

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase IX du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2012-2014).

2012-07-388 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 238 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN RÉSEAU CYCLABLE ET DE FORESTERIE URBAINE, PHASE I AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 950 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Le maire procède à la lecture du Règlement 238 décrétant des travaux d'aménagement d'un réseau cyclable et de foresterie urbaine, phase I ainsi qu'un emprunt de 1 950 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux. Le greffier indique qu'il fera les modifications d'usage au règlement suite à la lecture de celui-ci afin de le rendre conforme à la volonté du conseil;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 238 décrétant des travaux d'aménagement d'un réseau cyclable et de foresterie urbaine, phase I ainsi qu'un emprunt de 1 950 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2012-07-389

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 239 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉNOVATION AU PARC DELPHA-SAUVÉ AINSI QU'UN EMPRUNT DE 8 215 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Le maire procède à la lecture du Règlement 239 décrétant divers travaux de rénovation au parc Delpha-Sauvé ainsi qu'un emprunt de 8 215 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 239 décrétant divers travaux de rénovation au parc Delpha-Sauvé ainsi qu'un emprunt de 8 215 000 \$ afin de pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le travail effectué par les membres du conseil.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2012-07-390

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 26, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 10 juillet 2012.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier